

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VINGT JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le VINGT JANVIER,
A 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 12 janvier 2026,
S'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François RENOUX, maire

Étaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET,
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU,
François GUILLOT, Christelle GIRAUD, Pierre ABRIAT,
Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Absente excusée : Anne-Claire AUGEREAU qui a donné pouvoir à
Catherine PINEAU

Absents : Éric CUSEY, Éric MILLET, Cécile THOMAS, Thibault BONNANFANT et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire : Virginie FAVIER

Monsieur le maire rappelle les titres du procès-verbal de la dernière séance. Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Il soumet au vote l'approbation du compte-rendu. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Demandes de subventions reçues en mairie
- Convention avec l'Association Intermédiaire du Saint-Maixentais pour la mise à disposition du broyeur
- Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes
- Présentation de rapports d'activité
- Questions diverses



1. DEMANDES DE SUBVENTIONS REÇUES EN MAIRIE

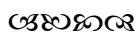
Monsieur le maire présente à l'assemblée les demandes de subventions reçues en mairie et étudiées par la commission d'attribution des subventions le 13 janvier dernier, à savoir :

- L'Association Amour et Protection des Animaux, pour laquelle la commission souhaite avoir plus d'information sur la demande

- La chambre des métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine Deux-Sèvres pour 21 apprentis de la commune. La commission propose 315 € sur 1 050 € demandé, soit 15 € par apprenti
- L'association Les Expl'Orateurs pour le festival jeune public « Drôl'Express » du 23 mai 2026. La commission propose 1 500 € correspondant au montant sollicité. Cette subvention étant considérée, par la commission, comme une aide de lancement, celle-ci sera reconsidérée à la baisse lors d'une prochaine demande
- L'association de prévention routière pour laquelle la commission ne souhaite pas donner suite car il ne s'agit pas d'une association locale et ne fournit aucun détail sur son intervention sur la commune
- L'Amicale des secouristes créchois pour l'achat de matériel. La commission propose 300 € sur 600 € sollicité
- L'association HandBall Mothais pour 4 licenciés de la commune. La commission propose 60 €, soit 15 € par licenciés
- L'association St Maixent Gym pour 45 licenciés de la commune ayant le projet Gymestrada 2027 (manifestation mondiale tout public organisée sous l'égide de la Fédération internationale de gymnastique tous les 4 ans) à Lisbonne pour 20 jeunes adhérents. La commission propose 675 € sur 1 350 € sollicité, soit 15 € par licenciés
- L'association les Archers d'Asius pour l'investissement dans du matériel. La commission propose 400 € sur les 800 € sollicité sachant que l'association va également demander une aide auprès du conseil départemental des Deux-Sèvres. Elle organisera une compétition en plein air dans le village d'Azay dans l'année.

Le conseil municipal, par un vote unanime, valide les subventions proposées par la commission d'attribution des subventions, à savoir :

- 315 € à la chambre des métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine Deux-Sèvres,
- 1 500 € à l'association les Expl'Orateurs pour le festival jeune public « Drôl'Express » du 23 mai 2026
- 300 € à l'amicale des secouristes créchois,
- 60 € au HanBall Mothais,
- 675 € à l'association St-Maixent Gym,
- 400 € aux archers d'Asius



2. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE DU SAINT-MAIXENTAIS POUR LA MISE À DISPOSITION DU BROYEUR (délibération n° 2026-01-01)

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'Association Intermédiaire du Saint-Maixentais (AISM), a demandé la mise à disposition du broyeur de végétaux afin de réaliser son broyage sur son site des serres situées à Cerzeau. En contrepartie, l'association devra prendre à sa charge un affutage par an.

Le conseil municipal, par un vote unanime :

- Accepte de mettre à disposition de l'Association Intermédiaire du Saint-Maixentais, à titre gratuit, en contrepartie d'un affutage par an, le broyeur de végétaux avec le tracteur de la commune,
- Précise qu'il faudra une prise de rendez-vous auprès du service technique pour la prise de possession ainsi que pour la restitution du matériel,
- Prescrit le port des équipements de protection individuelle (EPI) adapté à l'utilisation du broyeur par les utilisateurs,
- Rappelle que le matériel mis à disposition sera en bon état de fonctionnement et devra être rendu par l'AIMS dans son état d'origine,
- Confirme que l'AIMS devra prendre une assurance en responsabilité civile et couvrant le risque de détérioration, perte ou vol du matériel mis à disposition,
- Autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment la convention de mise à disposition.



3. MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTÉ LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES **(délibération n° 2026-01-02)**

Monsieur le maire présente à l'assemblée la motion de soutien pour la liberté locale proposée par l'Association des Maires de France, à savoir :

*« La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. **Le centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.***

*À l'occasion du 107^{ème} Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. **La commune d'Azay-le-Brûlé partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités,***
par :

- **La libre administration des collectivités.** Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- **L'autonomie financière et fiscale,** donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- **La subsidiarité,** qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune d'Azay-le-Brûlé s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur :

- *Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;*
- *Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes ;*
- *Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.*

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole.

Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- *La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;*
- *La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;*
- *La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;*
- *La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;*
- *La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;*
- *La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.*

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance. »

Le conseil municipal, par un vote unanime, adopte la motion de soutien telle qu'elle est proposée par l'Association des Maires de France.



4. PRÉSENTATION DE RAPPORTS D'ACTIVITÉ

Monsieur le maire présente le rapport d'activités 2024 de la communauté de communes Haut Val de Sèvre et informe l'assemblée qu'il est tenu à disposition auprès du secrétariat de la mairie



5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a été saisie de plusieurs déclarations d'aliéner :

- Un terrain bâti, par Madame NAUDIN Nadine, sis à Beausoleil, cadastré section ZK n° 39, d'une superficie de 1 003 m², situé en zone UD du PLUi,
- Un terrain bâti, par Madame PERRIER Corinne, sis au bourg d'Azay, cadastré section C n° 566, d'une superficie de 1 018 m², situé en zone UC du PLUi,
- Un terrain bâti, par Monsieur CHANCONIE Yoann, sis à Mons, cadastré section AS n° 271, d'une superficie de 998 m², situé en zone UC du PLUi,
- Un terrain bâti, par Monsieur LEBRUN Patrick et Madame REVERDY Ghislaine, sis à Fonvérines, cadastré section AB n° 446, d'une superficie de 271 m², situé en zone UC du PLUi,

et qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune sur les propriétés soumises au droit de préemption.

☺☺☺☺

5.2 ÉCLAIRAGE PUBLIC DE PUYBLAIN

Madame Sylvie MOREAU informe l'assemblée que deux poteaux d'éclairage public sont défectueux à Puyblain.

Monsieur le maire indique qu'effectivement une demande d'intervention est en cours.

☺☺☺☺

5.3 SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Madame Sylvie MOREAU a été sollicitée par des parents d'élèves concernant la dangerosité aux abords de l'école maternelle car les enfants courent et montent sur le muret donc il y a un risque de chute.

Monsieur le maire indique que les services techniques vont faire le nécessaire.

☺☺☺☺

5.4 ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Madame Sylvie MOREAU revient sur un article paru dans l'Azay Infos, indiquant que l'entretien des trottoirs doit être réalisé par les riverains. Or, il semblerait que, sans arrêté municipal, ils ne soient pas tenus d'intervenir.

Monsieur le maire répond qu'il va vérifier les textes concernant ce sujet.

☺☺☺☺

5.5 ENTRETIEN DES TERRAINS AUTOUR DU PONT ROMAIN

Madame Sylvie MOREAU précise que des arbres sont tombés autour du Pont Romain et rappelle que les propriétaires doivent entretenir leur parcelle pour éviter d'avoir des arbres et branches dans le Chambon.

Monsieur le maire répond qu'il a eu l'occasion d'évoquer cette problématique auprès du service rivière du Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

☪☪☪☪

5.6 STATIONNEMENT DE LA CARAVANE À BLANCHON

Madame Karine VILLANNEAU questionne quant au stationnement de la caravane au niveau de l'aire de pique-nique de Blanchon.

Monsieur le maire répond qu'un logement leur a été attribué et remercie les services sociaux pour leur accompagnement auprès de cette famille.

☪☪☪☪

5.7 FERMETURE DES AIRES DE PARKING SUR LA RD 611

Madame Sylvie MOREAU questionne quant à la mise en place de plots pour fermer les aires de parking sur la route départementale n° 611 au niveau du carrefour de Jaunay.

Monsieur le maire répond que les services du département sont confrontés à des dépôts sauvages. En effet, des personnes mettent leurs poubelles dans celles situées sur les aires de parking et que cela entraîne une prolifération de rats. Par conséquent, le département a décidé de supprimer les poubelles et de fermer ponctuellement ces aires de parking.

☪☪☪☪

5.8 RÉPARATION DU CAMION BENNE

Monsieur Bertrand QUINTARD demande ce qu'il en est de la réparation du camion benne.

Monsieur le maire, accompagné de Monsieur Louis-Marie MERCERON, vont aller chez le garagiste afin de faire le point sur les réparations nécessaires concernant ce véhicule.

☪☪☪☪

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Délibérations n° 2026-01-01 à 2026-01-02

Le maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Virginie FAVIER